

*La lettre d'information du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance*



### **Fonds de solidarité : formulaire en ligne dès demain**

Les entreprises de moins de 50 salariés sont éligibles au fonds de solidarité sans condition de chiffre d'affaire. Pour les pertes du mois d'octobre, vous pouvez faire votre demande à partir du 20 novembre. Quelle est la démarche à suivre ?

[Tout savoir](#)



### **Loyers commerciaux : un crédit d'impôt de 50 % pour les bailleurs**

Si vous êtes bailleur d'une entreprise fermée et que vous renoncez au loyer de novembre, l'État prévoit de vous accorder un crédit d'impôt. Comment ça marche ? Comment est calculé cet avantage fiscal ?

[Tout savoir](#)



### **Activité partielle longue durée : comment ça marche ?**

Dans le cadre du Plan de relance, l'activité partielle de longue durée vous permet de diminuer l'horaire de travail de vos salariés en percevant une allocation pour les heures non travaillées. Pouvez-vous y avoir recours ?

[Tout savoir](#)

### **CONNAISSEZ-VOUS L'AGRÉMENT « ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE » ?**

L'agrément ESUS vous permet de bénéficier d'aides et de financements spécifiques. Quelles conditions devez-vous remplir pour obtenir cet agrément ? Quelle est sa durée ?

[En savoir +](#)

---

### **VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX EN RAYONS**

Les enseignes de la grande distribution ont signé une charte d'engagements de mise en avant des produits frais agricoles, aquatiques et des produits locaux, dans leurs magasins. Quel est l'objectif de cette charte ?

[En savoir +](#)

---



En tant qu'employeur, vous êtes responsable de la santé et de la sécurité de toute personne travaillant dans votre entreprise. Comment vous adapter face à l'épidémie de Covid-19 ?

**Tout savoir**



Bercy infos Entreprises  
**#235**  
19 novembre 2020

Prochain numéro  
**26 novembre 2020**

**NOUS SUIVRE**

**S'abonner**

**Se désabonner**

## **EN SAVOIR + SUR BERCY INFOS**

[Consulter les numéros précédents](#)

[Qui sommes-nous ?](#)

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous au Sircom, 139 rue de Bercy - Teledoc 536 - 75572 Paris cedex 12 ou [par courriel en cliquant ici](#).